

Concevoir les parkings en milieu naturel

Aménagement des sites



1.1.2 - Catégorie de véhicules

Plusieurs types de véhicules, aux exigences différentes en matière de stationnement, sont à prendre en compte :

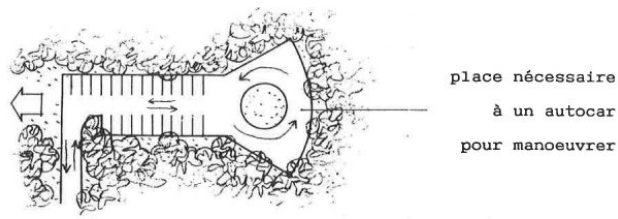
- Les deux roues
- Les voitures et camping cars
- Les caravanes
- Les autocars.

Les premiers sont souvent oubliés. Ils occupent peu de place et ne posent généralement pas de problèmes particuliers. Il faut, en général, leur réserver un ou deux emplacements à proximité du site visité.

Les seconds, les plus représentés ne créent pas d'incidence particulière sur le programme. Seuls les utilisateurs de camping cars ne sont pas toujours acceptés sur certaines aires de stationnement, car ils font du camping sauvage.

Un moyen de les sélectionner consiste à limiter en hauteur le passage d'entrée. Un portique ou une pergola peut convenir. Il faut alors prévoir un autre parking à l'entrée pour leur permettre de visiter le site.

Les caravanes et autocars quant à eux, pour des raisons d'encombrement (cf. données techniques dimensions) influent sur la conception des aires de stationnement.



Croquis n°1

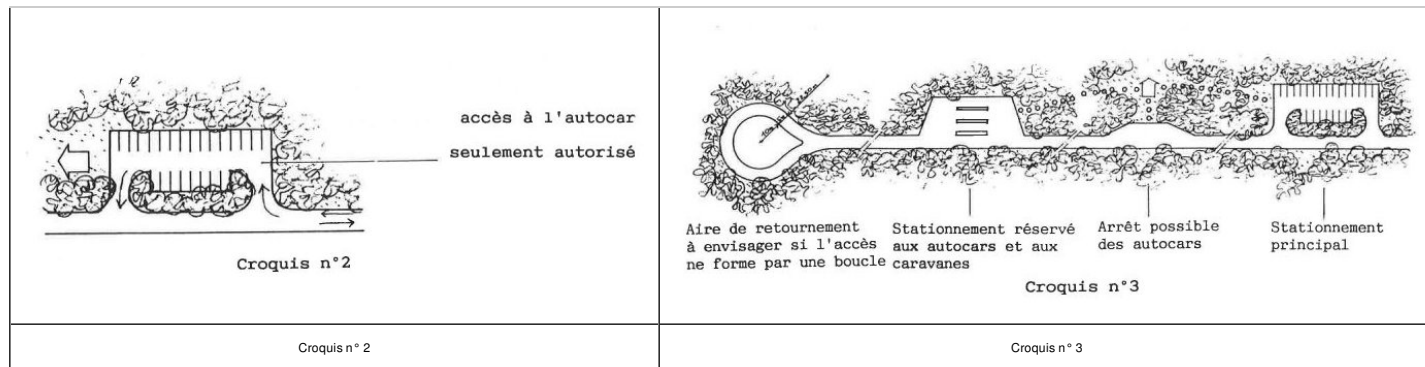
Faut-il prévoir leur emplacement avec les autres véhicules automobiles ? Faut-il réserver un emplacement particulier ? En réalité tout dépend de la nature du site et de sa capacité à absorber ce type de véhicule.

Notons que les autocars nécessitent, pour manœuvrer, une surface qui est quelquefois trop importante en rapport avec la surface d'un parking de petites dimensions.

Le premier croquis illustre cet aspect.

La surface nécessaire à un autocar pour manœuvrer correspond à celle des 24 véhicules en stationnement. La capacité de ce parking est donc diminuée de moitié.

Il est plus intéressant comme le montre les croquis 2 et 3 d'autoriser seulement l'accès à l'intérieur ou en limite du site et de prévoir le stationnement en un autre endroit.



L'aire de retournement n'est pas toujours nécessaire lorsque le site se trouve au bord d'une route, ou lorsque l'accès forme une boucle.

Quant aux caravanes, si leur accès au site pénalise trop l'espace en regard avec les besoins et les dimensions du parking, il faut prévoir comme pour les autocars un lieu de stationnement différent qui peut être le même.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB